

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX SINISTRES DES CARAIBES

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Dans le cadre de la solidarité avec les sinistrés des Caraïbes, la Commune d'Aubervilliers, suite à de très violents cyclones, alloue une subvention aux associations suivantes :

- Croix Rouge : 3 000 euros
- Secours Catholique : 3 000 euros
- Secours Populaire : 3 000 euros

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :
6574-04 (002-6574-04).

(002-6574-04-CRROUCL),
(002-6574-04-SECCATHO),
(002-6574-04-SECPOP).

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué